

France Galop ouvre la concertation sur l'évolution de la cartographie des hippodromes

France Galop a présenté ce jeudi 10 septembre 2026 aux membres de son Comité, des conseils du plat et de l'obstacle et de la Commission des régions les travaux consacrés à l'évolution de la cartographie des hippodromes. Cette réunion ouvre une phase de concertation sur les propositions élaborées au sein de la Task Force. L'objectif est d'adapter l'organisation des courses aux réalités de la filière avec une vision structurante de long terme pour préserver durablement l'activité hippique dans les territoires tout en maintenant l'enveloppe des encouragements.

Une démarche collective, engagée d'abord sur les coûts de France Galop

La Task Force a commencé ses travaux par la trajectoire financière du galop français, avec l'objectif d'un retour à l'équilibre dès 2029. Les coûts de France Galop, notamment ceux de ses hippodromes et de ses centres d'entraînement, ont été examinés et réduits en premier, avant le travail consacré au réseau régional.

Au-delà des efforts de réduction des coûts engagés dans un premier temps, la Task Force a entrepris une réflexion approfondie sur le maillage territorial des hippodromes. Cette démarche vise à construire un modèle durable et optimisé, tenant compte de l'évolution des effectifs de chevaux et de leur répartition géographique, ainsi que des fragilités économiques de certains sites. Elle ambitionne de renforcer l'attractivité et la complémentarité du programme de courses, tout en améliorant significativement la qualité de service rendue à l'ensemble des acteurs de la filière — chevaux et professionnels des courses, le public et les parieurs, sans impact sur l'enveloppe des encouragements.

Des propositions fondées sur les besoins des courses et les réalités locales

Présentées par Stéphanie Daburon, les travaux croisent plusieurs critères : les effectifs de chevaux à proximité, le nombre de partants, la place des courses dans le programme, les conditions d'accueil et de sécurité, les charges d'organisation et l'ancrage territorial des hippodromes.

Les propositions portent notamment sur des redéploiements d'activité, des possibilités de mutualisation et une spécialisation accrue de certains sites en plat ou en obstacle. Cette spécialisation doit permettre de mieux répondre aux besoins de chaque discipline et de donner davantage de visibilité à l'obstacle grâce à des réunions dédiées.

Le rapprochement de l'offre de courses avec les bassins de chevaux à l'entraînement doit également contribuer à réduire les déplacements, leurs coûts et leur impact environnemental et social.

Préserver les encouragements et les possibilités de courir

Ce chantier ne vise aucune diminution de l'enveloppe des encouragements. Le principe est de redéployer l'intégralité des encouragements correspondants vers d'autres hippodromes. Les instances compétentes en matière de programme travailleront sur ces réaffectations, avec une attention particulière aux possibilités de courir offertes aux propriétaires et aux professionnels locaux.

Guillaume de Saint-Seine, président de France Galop, déclare :

« Derrière chaque hippodrome, il y a des femmes et des hommes, des bénévoles, des professionnels et du public, attachés à un lieu et à son histoire. Notre responsabilité est de permettre à cette passion de continuer à vivre dans les territoires. Nous devons agir avant que les difficultés de certains sites ne deviennent insoutenables. Les propositions présentées aujourd'hui sont une base très solide et sérieuse de discussion : la connaissance du terrain doit pouvoir les améliorer encore. Faire évoluer notre maillage géographique, c'est faire vivre les courses aujourd'hui et leur offrir un avenir. »

Un calendrier de dialogue avant les décisions

La SETF ainsi que la FNCH ont été informés des grandes lignes des travaux.

Les Conseils et la Commission des régions examineront les propositions les 17 et 21 septembre afin de faire remonter leurs observations et leurs contributions.

Le Comité se réunira ensuite le 24 septembre.

Puis le Conseil d'administration de France Galop se tiendra le 25 septembre.

Les décisions prendront effet au 1^{er} janvier 2027.

Composition du groupe Cartographie de la Task Force :

Stéphanie Daburon, Arnaud de Seyssel, Frédéric Landon, Philippe Bouchara, Henri Pouret, Pierre Laperdrix et David Aélion.

Retrouvez la présentation détaillée des travaux de la Task Force en pièce jointe.